



## LA CEPEJ EN BREF

■ La Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) du Conseil de l'Europe a pour but d'améliorer l'efficacité et le fonctionnement de la justice et de promouvoir la mise en œuvre des instruments adoptés à cette fin par le Conseil de l'Europe.

■ Sa mission est d'analyser les performances des systèmes judiciaires et de recenser les difficultés auxquelles ils sont confrontés, de définir des moyens concrets d'améliorer l'évaluation de ces performances et le fonctionnement de ces systèmes, d'apporter sur demande une assistance aux États membres ainsi qu'à d'autres pays, de signaler aux instances compétentes du Conseil de l'Europe les domaines dans lesquels il serait souhaitable d'élaborer un nouvel instrument juridique.

■ La CEPEJ est constituée d'experts des 47 États membres du Conseil de l'Europe. Elle est assistée par un Secrétariat. Des observateurs peuvent être admis à assister à ses travaux. Le Comité des Ministres a ainsi décidé d'accorder le statut d'observateur à Israël (mai 2012) et, dans le cadre de la coopération développée au titre du Programme Sud, au Maroc (juin 2013) et à la Tunisie (avril 2015).

[http://www.coe.int/T/dghl/cooperation/cepej/default\\_fr.asp](http://www.coe.int/T/dghl/cooperation/cepej/default_fr.asp)

## DROITS DE L'HOMME

### Vers la désignation de mécanismes nationaux de prévention de la torture : le Conseil de l'Europe renforce sa coopération avec la Tunisie et le Maroc



Experts du Conseil de l'Europe en mission en Tunisie dans le cadre de l'établissement d'un Mécanisme national de prévention contre la torture

■ Une délégation d'experts du Conseil de l'Europe a effectué une mission exploratoire à Tunis (9-11 juin 2015), suivie d'un atelier (17 septembre 2015), pour examiner les perspectives de création d'un mécanisme national de prévention (MNP) de la torture et le soutien que le Conseil de l'Europe pourrait apporter à cet égard.

■ Un MNP est un organe indépendant chargé de prévenir la torture et les mauvais traitements au niveau national. Le séminaire qui a suivi et auquel ont pris part plus d'une centaine de représentants des plus hautes autorités et instances nationales et d'organismes internationaux avait pour but de passer en revue les critères de sélection pour la nomination des membres du MNP, le rôle des différents acteurs dans la création de cette institution, les aspects budgétaires et la campagne médiatique destinée à présenter le rôle et le fonctionnement du MNP.

■ Au Maroc, le Conseil de l'Europe a répondu à la demande d'assistance du Conseil national des droits de l'homme pour l'établissement d'un mécanisme national de prévention (MNP) en dépêchant une délégation d'experts dans le pays, les 15 et 16 septembre 2015. Cette mission avait pour but d'observer le cadre dans lequel s'inscrira ce MNP et de fournir des pistes de réflexion pour sa constitution et son fonctionnement. Les deux jours de réunion avec des hauts représentants marocains ont porté principalement sur le développement du cadre juridique. Cette mission a permis de s'assurer que le mandat de cette institution est défini par la loi et que les besoins de développement des capacités institutionnelles sont identifiés, de même que l'assistance que le Conseil de l'Europe peut apporter sous forme de partage d'expériences et de travail en réseau avec des structures homologues en Europe.

## **Les réseaux de connaissance du Conseil de l'Europe au service d'une plus grande efficacité de la prévention et du traitement de la toxicomanie et de la lutte contre le trafic de drogues**

■ La réunion annuelle du Réseau international sur le contrôle des précurseurs de drogues, qui s'est tenue à Prague du 16 au 18 septembre 2015, a permis d'étendre et de renforcer la coopération régionale pour la lutte contre le trafic de drogues, la toxicomanie et plus particulièrement le risque croissant lié aux précurseurs de drogues, grâce à la participation d'experts du réseau MedNet représentant l'Algérie, l'Egypte, la Jordanie, le Liban, le Maroc et la Tunisie. Ce mécanisme de coopération, qui regroupe les autorités de contrôle, des procureurs, des représentants de l'industrie chimique et des organismes internationaux, contribue directement au développement des capacités et des efforts des pays partenaires pour prévenir le détournement des précurseurs de drogues.

■ Des représentants du Sud de la Méditerranée ont aussi participé à la première Conférence européenne sur les comportements addictifs et les dépendances, organisée à Lisbonne du 23 au 25 septembre 2015 par le Service portugais d'intervention sur les comportements addictifs et les dépendances (SICAD), le journal *Addiction*, l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT), l'*International Society of Addiction Journal Editors* (ISAJE) et le Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe. Ce forum pluridisciplinaire a permis aux participants du Sud de partager connaissances et expériences avec d'éminents chercheurs sur les drogues et comportements addictifs, ainsi qu'avec des praticiens et des experts des politiques publiques dans ces domaines venus du monde entier et d'organisations internationales (ONUDC, UNICRI, OMS et OEDT).

### **ETAT DE DROIT**

## **Libérer le potentiel des organes judiciaires pour améliorer le fonctionnement de la justice et la rendre plus efficace**



Séminaire sur l'amélioration de la justice au quotidien, Monastir, Tunisie

■ La Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) et le ministère tunisien de la Justice ont organisé un séminaire régional qui s'est tenu à **Monastir les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2015** et a réuni de nombreux représentants des milieux juridiques et judiciaires de Jordanie, du Maroc et de Tunisie afin de dresser le bilan de l'action et des réalisations de la CEPEJ en Tunisie et d'en tirer des enseignements. Les outils et méthodologies de la CEPEJ adoptés dans les six tribunaux référents tunisiens ont été présentés aux participants dans le cadre de cinq ateliers qui leur ont permis de profiter de l'expérience et de l'expertise de leurs pairs et d'échanger leurs vues sur les réformes de la justice en Tunisie et dans la région du Sud de la Méditerranée

### Galerie photos

[www.coe.int/t/dghl/cooperation/cepej/cooperation/South\\_prog/Tunisia/Galerie\\_photos\\_Monastir.asp](http://www.coe.int/t/dghl/cooperation/cepej/cooperation/South_prog/Tunisia/Galerie_photos_Monastir.asp)

■ Une délégation jordanienne composée de représentants du ministère de la Justice et du Conseil de la magistrature a participé à une visite d'étude organisée par la CEPEJ au Tribunal fédéral suisse, à Lucerne, le **9 juin 2015**. Cette visite était consacrée aux tableaux de bord judiciaires et aux systèmes de rapport. Elle a permis à la délégation jordanienne de se faire une idée concrète de l'application des outils de la CEPEJ au Tribunal fédéral suisse et notamment du fonctionnement des applications informatiques utilisées pour la gestion des affaires, la désignation des juges et la production de statistiques.

■ En leur qualité d'observateurs des travaux de la CEPEJ, la Tunisie et le Maroc, qui ont obtenu ce statut dans le cadre du Programme Sud II, ont participé à la 25<sup>e</sup> réunion plénière de la CEPEJ, à Strasbourg, les 2 et 3 juillet 2015. Cette réunion a été consacrée essentiellement au lancement du nouveau cycle d'évaluation (2014-2016) des systèmes judiciaires et au questionnaire relatif aux technologies qui sera adopté à cette fin. La réflexion a également porté sur les perspectives de promotion d'une méthodologie de cyberjustice dont le but est de renforcer l'efficacité des tribunaux ; elle s'est poursuivie par une présentation sommaire des programmes de coopération et de développement des capacités. La participation aux réunions plénières de la CEPEJ est aussi pour les représentants de la Tunisie et du Maroc l'occasion de nouer des contacts avec leurs homologues européens et de se familiariser avec les outils, la méthodologie et, plus généralement, avec le travail de la CEPEJ, tout en faisant progresser les projets de coopération de la CEPEJ avec les tribunaux référents.

■ Par ailleurs, des experts de la CEPEJ ont effectué une mission à Rabat et Casablanca, du 21 au 24 avril 2015, dans le but d'établir une feuille de route pour les activités de coopération avec les principales instances judiciaires du ministère de la Justice. Le premier jour, à l'issue de la visite des nouveaux tribunaux référents de Rabat – Tribunal administratif et Cour d'appel – une présentation des travaux de la CEPEJ et une table ronde sur l'exécution des décisions administratives ont été organisées pour les chefs des juridictions et des organes de répression référents. De plus, la méthodologie et les outils de la CEPEJ relatifs à la gestion du temps judiciaire et à la qualité de la justice ont été présentés au Tribunal de commerce de Casablanca.



Représentants du ministère de la Justice de Jordanie et du Conseil de l'Europe devant la Cour fédérale suisse, Lucerne, Suisse

■ La gestion du temps judiciaire était de nouveau à l'ordre du jour lors de la 18<sup>e</sup> réunion du Groupe de pilotage du Centre SATURN de la CEPEJ, qui s'est tenue à Strasbourg du 22 au 24 septembre 2015. Cette réunion, à laquelle a participé une délégation jordanienne, a été consacrée à la révision des concepts et définitions utilisés par les outils de la CEPEJ pour la gestion des affaires judiciaires et à l'examen de la longueur des procédures judiciaires en Europe. La 10<sup>e</sup> réunion plénière du réseau des tribunaux référents de la CEPEJ, qui s'est tenue le 23 septembre 2015 à Strasbourg, a, elle aussi, été consacrée à ce sujet à partir du manuel « Lignes directrices du Centre SATURN pour la gestion du temps judiciaire ». Le Maroc et la Jordanie y étaient représentés.

Participants jordaniens à la réunion SATURN sur la gestion du temps judiciaire en visite à la Cour européenne des droits de l'Homme



## Faire avancer la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels concernant les enfants dans le Sud de la Méditerranée

■ Dans le cadre des travaux en cours en Tunisie pour élaborer une stratégie nationale de prévention contre l'exploitation et les abus sexuels concernant les enfants, le Conseil de l'Europe, en coopération avec le ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, a organisé un séminaire à Tunis, du 3 au 5 juin 2015, pour promouvoir la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, connue sous le nom de Convention de Lanzarote. Si ce séminaire a permis de procéder à une évaluation du contexte et des besoins en vue de l'élaboration de projets de coopération, il a aussi été l'occasion pour les autorités tunisiennes et les partenaires internationaux actifs localement dans le domaine des droits des enfants de confronter leurs points de vue et leurs expériences.

■ La Convention de Lanzarote a aussi été présentée en Jordanie aux autorités nationales, aux décideurs politiques, aux organisations internationales, aux praticiens et à la société civile, lors d'une visite du Conseil de l'Europe à Amman, les 27 et 28 mai 2015, dont le but était aussi d'évaluer la situation et les besoins afin de voir quelle orientation donner aux possibles activités de coopération en matière de protection des droits des enfants et de lutte contre la violence à l'égard des femmes et d'établir des contacts avec les principaux acteurs nationaux et internationaux actifs dans le pays.

■ La Jordanie, le Maroc et la Tunisie ont par la suite participé à la 12<sup>e</sup> réunion du Comité de la Convention de Lanzarote, qui s'est tenue à Strasbourg du 15 au 17 juin 2015. En compagnie de leurs homologues européens, les partenaires du Sud de la Méditerranée ont examiné le processus de contrôle de l'application de la convention, adopté un projet d'avis et sa note explicative sur l'article 23 de la convention, relatif à « Sollicitation d'enfants à des fins sexuelle », et discuté des résultats de la première réunion du Groupe de travail sur les tendances en matière d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre des enfants.



Présentation de la Convention de Lanzarote en Tunisie



■ Toujours dans le même domaine, le Conseil de l'Europe a accueilli la cinquième réunion interrégionale à haut niveau sur la violence à l'encontre des enfants, qui s'est tenue à son siège, à Strasbourg, les 18 et 19 juin 2015. La Jordanie, le Maroc et la Tunisie ont assisté à cette réunion, convoquée tous les ans par la Représentante spéciale des Nations Unies chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants, qui réunit des organisations régionales du monde entier pour examiner et évaluer ce qui a été fait, ainsi que les problèmes communs, les bonnes pratiques et les possibilités de coopération pour prévenir et éliminer toute forme de violence à l'encontre des enfants.

Présentation de la Convention de Lanzarote en Jordanie

## Soutenir le Maroc, la Tunisie et la Jordanie dans leur lutte contre la corruption



Rencontre entre des experts du Conseil de l'Europe et leurs homologues tunisiens

■ Dans le cadre du projet anti-corruption du Programme Sud II (SNAC II), une série d'ateliers a été organisée en mai 2015 à Tunis. Le but de ces séminaires était d'apporter un soutien législatif et institutionnel aux organes tunisiens de lutte contre la corruption. Ce soutien a porté sur la rédaction d'une loi organique instituant la nouvelle autorité nationale de lutte contre la corruption et la finalisation, lors d'une table ronde, de l'évaluation détaillée du cadre tunisien de lutte contre la corruption, entamée en mai sur la base de la méthodologie du GRECO.

■ Lors de leur troisième visite au Maroc depuis le lancement du Programme Sud II (**Rabat, 4 5 juin 2015**), les experts du projet SNAC II ont apporté leur aide à la toute nouvelle Instance centrale de prévention de la corruption (ICPC) pour la conception d'un manuel sur les enquêtes administratives dans les affaires de corruption, dont l'objet est notamment de définir pas à pas les procédures à l'intention des enquêteurs. Par ailleurs, des experts du projet SNAC II ont effectué une visite de travail à Rabat, du 8 au 12 juin, pour conseiller les autorités marocaines sur la conduite d'une évaluation des risques de corruption dans le cadre des passations de marchés publics.

■ En outre, une consultation portant sur les mécanismes de protection des lanceurs d'alerte et des témoins et les bonnes pratiques en la matière a été donnée en Jordanie, où des experts du Conseil de l'Europe ont rencontré des représentants de l'autorité jordanienne de lutte contre la corruption, **les 16 et 17 juin 2015, à Amman**.

#### Site web SNAC II

[www.coe.int/t/dghl/cooperation/economiccrime/corruption/Projects/SNAC%202/SNAC%202\\_default\\_en.asp](http://www.coe.int/t/dghl/cooperation/economiccrime/corruption/Projects/SNAC%202/SNAC%202_default_en.asp)

## DÉMOCRATIE

### Vers des sociétés plus inclusives cultivant la diversité grâce au réseau des cités interculturelles



Participants à l'atelier sur les stratégies interculturelles, Haïfa, Israël

■ Une équipe d'experts du Conseil de l'Europe a rencontré des représentants d'institutions locales et internationales à Haïfa, Israël, du 3 au 6 août 2015, pour discuter du soutien que le Conseil de l'Europe pourrait apporter à la mise en place d'un processus participatif engageant la société civile pour le développement, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie interculturelle à Haïfa. Un atelier organisé pour le personnel du Centre culturel Beit Hafegen et de la municipalité d'Haïfa a porté sur la responsabilisation au service des résultats axée sur la collectivité (CBRA) et la participation des habitants à l'établissement de stratégies interculturelles.

■ Les 14 et 15 septembre 2015 s'est tenue à Lisbonne une réunion du réseau des coordinateurs des cités interculturelles du Conseil de l'Europe, à laquelle une délégation marocaine a participé pour la première fois depuis la création du réseau. Le but de cette présence, qui sera suivie de la participation à d'autres initiatives d'apprentissage entre pairs au sein du réseau est, entre autres, de faciliter l'introduction éventuelle du concept de cités interculturelles au Maroc.

## Les droits des enfants au menu de la session 2015 de l'Institut international des droits de l'homme



Participants du Sud de la Méditerranée à la session d'été de l'Institut international des droits de l'Homme, Strasbourg, France

La 46<sup>e</sup> session annuelle d'enseignement de l'Institut international des droits de l'homme réunissant 300 participants venus du monde entier a eu lieu à Strasbourg du 6 au 24 juillet 2015 avec pour thème « L'enfant et le droit international des droits de l'homme ». Grâce au soutien du Programme Sud II, neuf experts venus d'Egypte, de Jordanie, du Maroc et de Tunisie ont pu la suivre. Sous la direction d'éminents universitaires, juges et diplomates œuvrant pour les droits des enfants, tous ces participants ont pu renforcer leur compétences et partager leurs expériences et bonnes pratiques. En clôture de la session, des experts du Conseil de l'Europe ont présenté les 14 conventions de l'Organisation relatives aux droits de l'enfant en faisant une large part à la Convention de Lanzarote.

### ÉVÉNEMENTS À VENIR

- Participation des Ecoles d'Etudes Politiques de Tunisie et du Maroc au Forum Mondial pour la Démocratie sur le thème « Liberté vs contrôle : pour une réponse démocratique », Strasbourg, 18-20 novembre 2015.
- Lancement de la première session de formation du programme PATHS (Programme avancé de formation sur les droits de l'homme), 30 novembre-3 décembre 2015, Venise, Italie.
- Séminaire de lancement d'un Recueil des principales conventions du Conseil de l'Europe sur les droits de l'homme, 1<sup>er</sup> décembre 2015, Rabat, Maroc.
- Forum de Lisbonne 2015 sur le thème « Comment combattre la radicalisation et le terrorisme : les outils de prévention et la connaissance partagée dans les espaces méditerranéen et européen », 3-4 décembre 2015, Lisbonne, Portugal.



### Contacts

South-programme@coe.int

#### CoE's Office in Morocco

- Espace Les Patios – Bâtiment B1 – 5<sup>e</sup> étage 2A  
Avenue Annakhil – Hay Ryad – Rabat

E-mail: conseil-europe.rabat@coe.int

Facebook : <https://www.facebook.com/COE.INT>

#### CoE's Office in Tunisia

- Immeuble Le Boulevard,  
Rue le Grand Boulevard de la Corniche,  
Cité les Pins, 1053 LAC II, Tunis

E-mail: conseil-europe.tunis@coe-int

Facebook : <https://www.facebook.com/pages/Conseil-de-l-Europe-Tunisie/1437340426482050>

<http://southprogramme2-eu.coe.int>  
[twitter.com/Southprogramme2](https://twitter.com/Southprogramme2)